

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Comité permanent

71^e réunion

Distr. restreinte
16 février 2018
Français
Original : anglais et français

Partenariats stratégiques, y compris la coordination

Résumé

Le présent document examine les principaux développements concernant les partenariats stratégiques et la coordination depuis le dernier rapport présenté en mars 2017 à la soixante-huitième réunion du Comité permanent. Il comprend des mises à jour sur la récente restructuration institutionnelle visant à renforcer l'approche de partenariats stratégiques au HCR, et fournit des exemples des différents types de partenariat qu'entretient l'Organisation. Il traite aussi de son engagement en cours dans divers processus interinstitutions et de son rôle de coordination opérationnelle.

Table des matières

<i>Chapitre</i>		<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I.	Introduction	1-5	3
II.	Partenariats stratégiques	6-20	4
	A. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales.....	7-13	4
	B. Organisations non gouvernementales	14-15	5
	C. Institutions financières	16-18	6
	D. Le secteur privé.....	19-20	6
III.	Coordination	21-27	7
	A. Réponse pour les réfugiés	21-23	7
	B. Déplacements internes	24-27	8

I. Introduction

1. Conformément aux Orientations stratégiques (2017-2021) du Haut Commissaire, le HCR s'est efforcé au cours de l'année écoulée d'élargir et de renforcer ses partenariats stratégiques en vue d'accroître l'efficacité de la réponse opérationnelle aux besoins des personnes relevant de sa compétence.

2. Gardant à l'esprit les engagements qu'il a souscrits dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable¹, l'Organisation a adopté des approches plus inclusives et tournées vers l'avenir, axées sur des solutions. Elle est restée engagée à exécuter les engagements pris au Sommet humanitaire mondial de 2016², y compris dans le cadre du Grand compromis³ et au titre de l'initiative sur la nouvelle méthode de travail. Elle a par ailleurs contribué aux initiatives du Secrétaire général sur la prévention des conflits et le maintien de la paix, ainsi que sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

3. Depuis un an et demi, le HCR a centré ses efforts sur le suivi de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée par l'Assemblée générale, qui engage les partenaires des Nations Unies et diverses parties prenantes à l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, et sur les discussions en vue de l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés. Conçu comme un modèle de réponse plus inclusif et plus efficace, insistant sur des actions communes au plan humanitaire et de développement, le Cadre d'action global pour les réfugiés constitue une nouvelle méthode de travail. Il réaffirme les principes fondamentaux de protection des réfugiés et plaide en faveur d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités à l'appui des gouvernements des pays d'accueil. Son opérationnalisation est une priorité pour l'Organisation.

4. Pour ce faire, le HCR a créé en 2017 une Équipe spéciale afin de s'attacher les services d'acteurs compétents ayant l'expertise requise pour compléter ses efforts. Cette Équipe spéciale comprend du personnel issu du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, ainsi que de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) devrait également détacher un de ses agents pour travailler à temps partiel au HCR. L'Organisation peut ainsi bénéficier d'une gamme variée d'expertise et de capacité.

5. En plus de ces efforts, le HCR renforce ses capacités en matière de coordination entre l'action humanitaire et l'action pour le développement. À cet effet, le Siège a examiné les recommandations faites en vue de consolider la gestion et la coordination du partenariat au sein de l'Organisation. Depuis le 1^{er} février 2018, un service reconfiguré du partenariat et de la coordination a été créé. Il est responsable des relations avec les partenaires humanitaires, y compris les ONG, et du pilotage de l'engagement du HCR dans les processus interinstitutions au plan humanitaire. Ce changement vise à amener le HCR à

¹ Le HCR est membre du Groupe directeur sur l'objectif 16 de développement durable (paix, justice et sociétés inclusives). Il cofinance des projets nationaux pour veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence soient prises en compte lors de la mise en œuvre des projets relatifs à l'objectif 16 de développement durable. Le HCR copréside l'Alliance mondiale pour l'objectif 16 de développement durable qui comprend des organismes des Nations Unies, des États et des partenaires du secteur privé.

² Le HCR publie un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de ses engagements sur la plateforme de l'Agenda pour l'humanité (<https://www.agendaforhumanity.org/explore-commitments/report-search>) et sur la plateforme relative au Grand compromis du Comité permanent interorganisations (<https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-hosted-iasc>).

³ Avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et InterAction, le HCR fait partie du Groupe de facilitation du Grand compromis visant à renforcer la coordination entre les signataires du Grand compromis et les dix domaines d'activité.

aborder le partenariat d'une manière stratégique et cohérente, avec un accent particulier sur les opérations, et à permettre une direction et un leadership clairs⁴. Une nouvelle Division de la résilience et des solutions a également été créée pour guider l'engagement du HCR dans la recherche de solutions pour les personnes déplacées de force. L'Équipe spéciale du Cadre d'action global pour les réfugiés et le partenariat en faveur du développement relèvent de cette Division.

II. Partenariats stratégiques

6. L'engagement de divers acteurs – y compris ceux ne relevant pas de la sphère humanitaire classique – est indispensable pour mobiliser des réponses efficaces et trouver des solutions aux problèmes de déplacement forcé et d'apatriodie. Il faudrait pour ce faire renforcer les partenariats existants et prendre des engagements innovants avec d'autres acteurs. Sont exposés ci-dessous des exemples d'efforts récemment menés dans ce domaine.

A. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales

7. Engagé pour l'agenda de réformes des Nations Unies et les efforts visant à renforcer l'Organisation dans son ensemble, le HCR contribue activement au Conseil des chefs de secrétariat et à ses organes subsidiaires : le Comité de haut niveau sur la gestion, où le Haut Commissaire a dirigé l'initiative sur le devoir de diligence ; et le Comité de haut niveau sur les programmes où il a contribué à l'élaboration des politiques sur ce que le Secrétaire général de l'ONU qualifie de « thèmes d'avenir » (« *frontier issues* »), liés aux principaux défis issus des grandes tendances dans le monde.

8. Le HCR maintient des liens solides avec ses partenaires des Nations Unies et demeure profondément engagé dans le travail du Comité permanent interorganisations (CPI), dans les débats relatifs tant aux politiques qu'aux opérations. Il a aussi contribué au travail effectué à l'appui de l'initiative de prévention des conflits et de maintien de la paix, grâce en particulier à sa participation au Groupe de contact de haut niveau sur la consolidation de la paix.

9. Un additif au mémorandum d'entente de 2011 entre le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) a été signé sur l'assistance en espèces aux fins du renforcement de l'efficience et de l'efficacité. Le travail est en cours pour élaborer un additif sur le partage des données. Les deux organisations ont également mis au point des principes communs pour cibler l'assistance afin de satisfaire les besoins alimentaires et d'autres besoins de base. Elles mènent des recherches opérationnelles conjointes sur l'autonomie et la sécurité alimentaire dans les situations de réfugiés prolongées, à l'appui du Cadre d'action global pour les réfugiés. L'UNICEF et le HCR collaborent étroitement sur le renforcement de l'inclusion des personnes prises en charge dans les plans de développement.

10. Le HCR et l'OIM ont renforcé leur collaboration pour la gestion des mouvements mixtes. Les deux organisations travaillent à la mise au point de procédures opérationnelles permanentes pour faciliter l'identification et la protection des victimes de la traite d'êtres humains. Elles poursuivent une coopération étroite sur les solutions en faveur des personnes relevant du mandat du HCR, notamment la réinstallation dans des pays tiers.

11. Concernant les solutions, le HCR et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) ont dirigé une équipe interinstitutions sur le principe de programmation « sans faire de laissés-pour-compte », pour veiller à ce que ce principe soit

⁴ Ce changement est conforme aux principes et cadres convenus au plan mondial, notamment à l'objectif 17 de développement durable qui insiste sur l'importance d'un partenariat et d'une coopération renforcés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

pris en compte dans les orientations actualisées du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le HCR et l'Organisation internationale du travail (OIT) œuvrent à l'application du mémorandum d'entente de 2016 entre les deux organisations, avec un accent particulier sur l'analyse, le plaidoyer, la programmation et la doctrine. Le PNUD et le HCR ont mené une revue conjointe de leur partenariat afin d'identifier les principaux domaines stratégiques pour un engagement commun. Des efforts ont également été déployés pour accroître l'inclusion des personnes prises en charge dans les programmes du PNUD sur l'état de droit et la gouvernance.

12. Le HCR a collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le guide de programmation pour les donateurs engagés dans les activités de renforcement des institutions et de développement dans les situations de déplacement et de retour. Il a noué un partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur la mise en place d'une facilité conjointe et pluriannuelle visant les prestataires de services financiers dans neuf pays africains. Cette initiative favorise l'accès au crédit, à l'épargne, aux services financiers et à la micro-assurance pour les réfugiés et les communautés d'accueil. La coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été renforcée par des programmes conjoints de développement de l'agriculture pour les réfugiés, notamment le développement des chaînes de valeur pour le bétail, le fourrage, les cultures et les légumes dans plus de 12 pays.

13. Le HCR entretient depuis longtemps la collaboration avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Il travaille étroitement avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), notamment comme organisations codirigeant le Groupe mondial chargé des abris pour les situations de déplacement interne. Les discussions stratégiques devront aboutir en 2018 à un accord plus formalisé sur diverses questions. Le HCR a renforcé sa collaboration avec le CICR, aussi bien sur les questions opérationnelles que sur les questions doctrinales, tirant parti de leurs avantages comparatifs, de leur expertise et de leurs mandats. Sera publié en 2018, un aide-mémoire conjoint HCR-CICR sur le caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation de réfugiés et de déplacés internes.

B. Organisations non gouvernementales

14. Le travail du HCR avec les ONG s'est poursuivi par une série d'initiatives. Les consultations annuelles avec les ONG ont permis de réunir plus de 500 participants. Ces ONG ont apporté une précieuse contribution aux discussions thématiques en vue de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et à d'autres discussions connexes. En 2017, le HCR a décaissé, en faveur de plus de 1 000 partenaires, 1,5 milliard de dollars E.-U., dont environ 1,24 milliard de dollars E.-U. à plus de 800 ONG nationales et internationales⁵. Ces chiffres traduisent une augmentation de 87 millions de dollars E.-U. par rapport à l'année précédente. Le HCR s'est engagé à atteindre l'objectif fixé dans le cadre du Grand compromis de fournir 25 % de ses dépenses de programme aux réponses locales et nationales qui assurent l'assistance et la protection des personnes relevant de sa compétence (notamment aux ONG nationales et institutions gouvernementales) d'ici à 2020. En 2017, il a pu atteindre 21 %. Environ 699 millions de dollars E.-U. (contre 670 millions en 2016) ont été fournis à 826 partenaires locaux, dont 524 millions (contre 491 millions en 2016) à 648 ONG nationales. Il s'agit là du nombre le plus élevé de partenaires locaux enregistrés par le HCR. L'Organisation a continué à renforcer la collaboration avec ses partenaires locaux ONG dans les domaines de la communication, du renforcement des capacités, de la planification conjointe, de l'utilisation accrue des ressources, de l'action opérationnelle et de la prévention de la fraude et de la corruption. Les partenaires locaux ONG participent également à un certain nombre d'initiatives visant

⁵ Au 14 février 2018, ces chiffres sont provisoires, car la clôture des comptes de l'année 2017 est encore attendue.

à harmoniser et à simplifier les procédures entreprises conjointement par le HCR, l'UNICEF et le PAM.

15. Dans le contexte du Cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR, la FICR et le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) ont créé un groupe de référence avec des réseaux d'ONG de toutes les régions. Les ONG ont joué un rôle décisif dans la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés à la base, veillant à ce que les voix des réfugiés et des parties prenantes locales soient écoutées et que leurs points de vue soient pris en considération dans toutes les activités.

C. Institutions financières

16. En 2017, le HCR et la Banque mondiale ont entrepris 11 missions conjointes pour soutenir le sous-guichet 2018-2020 pour les réfugiés et les communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale. À la suite de l'examen en septembre 2017 du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale⁶, huit pays sont éligibles à l'accès au financement. Ensemble, ces huit pays abritent 4,1 millions de réfugiés. En avril 2017, le HCR a été invité en qualité d'observateur aux réunions du Comité directeur du Mécanisme mondial de financement concessionnel (GCFF). Le GCFF a été créé pour accorder des financements concessionnels aux pays à revenu intermédiaire affectés par des déplacements massifs de réfugiés. Son but est de collecter 6 milliards de dollars E.-U. de prêts concessionnels, par l'attraction de subventions de donateurs d'environ 1,5 milliard de dollars E.-U. pour les trois prochaines années. Le volet subventions permet de baisser les taux d'intérêt aux niveaux concessionnels. En seulement 12 mois d'opération formelle, le GCFF a mobilisé à ce jour 400 millions de dollars E.-U. et soutenu des projets avec des financements concessionnels à hauteur de plus d'un milliard de dollars E.-U.

17. En octobre 2017, le Groupe de la Banque mondiale et le HCR ont décidé de créer un centre commun de données sur les déplacements forcés. Le centre couvrira toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et leurs communautés d'accueil, pour les objectifs suivants : i) veiller à ce que les données démographiques et socio-économiques soient systématiquement collectées et analysées ; ii) faciliter l'ouverture de l'accès aux données sur les déplacements forcés, avec une anonymisation appropriée et des garanties d'intégrité du cadre légal de protection ; iii) promouvoir l'innovation pour améliorer les données sur les déplacements forcés ; et iv) renforcer la durabilité d'un système mondial de collecte de données, basé sur des normes, des définitions et des méthodologies communes, avec un accent particulier sur le renforcement des systèmes nationaux, si nécessaire.

18. En 2017, le HCR a renforcé sa collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), en mettant l'accent sur l'appui à ses projets au Cameroun, au Niger et au Zimbabwe. En décembre 2017, le HCR et la BAD ont également signé un nouvel accord sur les principes fiduciaires communs qui est un accord-cadre général devant régir les contributions actuelles et futures de la BAD au HCR.

D. Le secteur privé

19. Les partenaires du secteur privé ne se limitent pas uniquement à faire d'importantes contributions financières au HCR, ils sont aussi les principaux collaborateurs dans la mise au point de solutions innovantes et rentables pour les personnes relevant de sa compétence. Les contributions non financières sont variées. Elles comprennent des contributions en nature, de l'expertise, l'aide apportée à titre bénévole, l'accès aux réseaux et aux centres d'influence, et les efforts de plaidoyer. En 2017, les contributions remarquables comprenaient le travail de la Fondation Vodafone avec le HCR sur les activités d'apprentissage en ligne, comme le programme « *instant network schools* » actuellement

⁶ Cameroun, Congo (République du), Djibouti, Éthiopie, Niger, Ouganda, Pakistan et Tchad.

appliqué dans plusieurs opérations en Afrique. Le partenariat stratégique que le HCR entretient depuis longtemps avec UNIQLO, confectionneur japonais de vêtements, a permis d'obtenir des dons en nature de près de 5 millions de pièces de vêtements pour les personnes prises en charge dans 16 pays, de financer des programmes de formation pour les moyens d'existence et l'acquisition de compétences en Asie, et de créer des emplois pour les réfugiés en Allemagne, au Japon et en Malaisie.

20. La Campagne #Avec les réfugiés a continué à mobiliser la solidarité et l'appui à travers le monde pour la cause des réfugiés. Grâce à une pétition, elle a permis à l'Organisation d'engager de nouveaux soutiens, et d'atteindre de nouveaux publics par la coalition #Avec les réfugiés. Avec 1,86 million de signatures à ce jour, la pétition encourage les dirigeants et d'autres parties prenantes à veiller à ce que chaque enfant réfugié ait accès à l'éducation ; que chaque famille réfugiée dispose d'un abri sûr ; et que chaque réfugié puisse travailler ou acquérir de nouvelles compétences pour soutenir sa famille. Plus de 300 membres de la coalition #Avec les réfugiés se sont engagés à soutenir la Campagne et à prendre des mesures concrètes en faveur des réfugiés. La coalition comprend des représentants d'entreprises de divers secteurs, des organisations confessionnelles, des universités, des fédérations sportives, des syndicats, des ONG et des fondations.

III. Coordination

A. Réponse pour les réfugiés

21. Le HCR a continué à renforcer la coordination dans les situations de réfugiés et à explorer les moyens de faire intervenir les acteurs du développement en faveur de réponses en temps voulu. Cela étant, des orientations techniques et des initiatives de renforcement des capacités ont été mises au point pour le personnel du HCR, les partenaires et les représentants des gouvernements des pays d'accueil travaillant ensemble conformément au modèle de coordination pour les réfugiés. Eu égard aux observations faites et aux leçons apprises, le HCR a révisé et mis à jour les programmes d'apprentissage et de formation pour son personnel et ses partenaires. Plus de 200 membres du personnel, partenaires et responsables gouvernementaux ont participé à la formation pour la coordination. Les moyens de renforcer les partenariats et la coordination dans les réponses pour les réfugiés ont également été discutés dans des réunions bilatérales de haut niveau avec l'OIM, l'OCHA, l'UNICEF, le PNUD, le PAM et d'autres partenaires.

22. Conformément au modèle de coordination pour les réfugiés, le HCR a continué à travailler sur la planification et l'analyse régionales conjointes et sur les stratégies nationales de protection et de solutions conçues sous la direction des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés. En 2017, il a publié cinq plans régionaux de réponse pour les réfugiés⁷ couvrant 19 pays. Ces plans ont été entrepris par le HCR et développés en partenariat avec des gouvernements des pays d'accueil, des partenaires des Nations Unies, des ONG internationales et les premiers intervenants locaux. Des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés, chargés de diriger la coordination opérationnelle, la planification et la mobilisation des ressources, ont été nommés pour la situation au Burundi et la crise du Soudan du Sud, et le mandat des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés couvrant les situations au Nigéria et en Syrie a été prorogé. L'élaboration d'un plan d'urgence pour la République démocratique du Congo a été entreprise en vue de renforcer la préparation à l'activation en 2018 d'un plan régional de réponse pour les réfugiés.

⁷ Ces plans régionaux de réponse pour les réfugiés couvrent la situation au Burundi, la situation au Nigéria et la situation au Soudan du Sud, et comprend aussi le Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne (3RP pour la Syrie) et le Plan d'action régional pour les réfugiés et les migrants en Europe.

23. Dans le cadre de ces plans de réponse, les gouvernements des pays d'accueil et le HCR ont conjointement coordonné le travail de près de 700 partenaires, avec un budget global de plus de 3,6 milliards de dollars E.-U., représentant 55 % des besoins identifiés par le HCR et ses partenaires. Des 3,6 milliards collectés, environ 2,38 milliards ont été alloués aux partenaires, et 1,27 milliard affecté par les donateurs pour le HCR. Pour assurer la coordination de la réponse pour les réfugiés, et poser les bases pour plus d'investissement à long terme et des initiatives en faveur du développement, conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés, il faudra davantage de financement pour les partenaires dans les situations humanitaires insuffisamment financées, comme la situation des réfugiés burundais.

B. Déplacements internes

24. Les Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021 soulignent le fait que les déplacés internes doivent faire partie intégrante des efforts de réponse de l'Organisation. En 2017, le HCR a revu son propre engagement dans les situations de déplacés internes en vue : i) d'identifier les principaux défis et les principales opportunités liés à l'extension de ses responsabilités en matière de coordination et aux activités de planification et d'exécution en faveur des déplacés internes ; et ii) de mettre au point des recommandations permettant de veiller à ce que l'engagement du HCR dans les situations de déplacés internes soit plus prévisible, plus cohérent, plus efficace et plus durable. Les recommandations de cette revue interne sont actuellement mises en œuvre. Dans le même temps, le HCR travaille avec l'OCHA et d'autres partenaires sur les moyens de mettre en lumière la question des déplacements internes, en préparation du vingtième anniversaire des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ».

25. Le HCR est un partenaire actif sur le déplacement interne au sein du Comité permanent interorganisations où il continue de diriger le Groupe mondial chargé de la protection et de codiriger le Groupe mondial chargé des abris ainsi que le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps. En 2017, le Groupe mondial chargé de la protection a œuvré pour attirer l'attention sur les causes et les conséquences des violations du droit international humanitaire dans les situations de famine et montrer comment la réponse humanitaire s'était trop focalisée sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays comme le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen. Il a aussi donné l'alerte sur la situation dans la région du Kasai en République démocratique du Congo. En 2017, il a effectué 12 missions sur le terrain pour soutenir 9 pays. Le HCR dirige 25 des 35 groupes sectoriels et autres mécanismes chargés de la protection sur le terrain. Il codirige plusieurs groupes sectoriels avec des ONG et des institutions nationales comme la Commission nigériane des droits de l'homme. Le Groupe mondial chargé de la protection a continué à faire avancer un certain nombre d'initiatives innovantes, en renforçant les liens avec les instituts de recherche et d'autres acteurs compétents. Il travaille actuellement sur la mise au point en 2018 d'un laboratoire d'innovation en matière de protection.

26. Concernant le Groupe mondial chargé des abris, codirigé par le HCR et la FICR, le HCR a dirigé (ou codirigé) 12 des 27 groupes nationaux actifs pour les abris, répondant aux besoins d'environ 6 millions de personnes prises en charge, par des efforts coordonnés d'environ 400 partenaires et un budget global de 250 millions de dollars E.-U. À la suite de la déclaration, en octobre 2017, de la situation d'urgence de niveau 3 par le Comité permanent interorganisations⁸ pour la République démocratique du Congo, le HCR a augmenté sa capacité opérationnelle et de coordination à l'appui des réponses pour les abris, afin de fournir un appui d'appoint aux groupes sectoriels nationaux, et des experts ont

⁸ Au sens du Comité permanent interorganisations, une situation d'urgence de niveau 3 est en principe une situation soudaine et complexe nécessitant l'activation d'une réponse à l'échelle du système, avec les mécanismes, outils et procédures convenus.

été déployés dans les pays voisins d’asile (Angola et Zambie) pour renforcer la capacité de réponse.

27. En 2017, le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps, codirigé par le HCR et l’OIM, a soutenu 15 groupes sectoriels nationaux et structures apparentées, le HCR ayant dirigé ou codirigé 10 d’entre eux. Des partenariats avec des ONG nationales pour cofaciliter le groupe sectoriel au niveau national ou local ne se sont pas poursuivis (notamment en Iraq, au Myanmar et en République arabe syrienne), surtout à cause du manque de financement auquel font face les ONG concernées. En 2017, le HCR a effectué neuf missions sur le terrain au profit de six pays, notamment pour activer le Groupe chargé de la coordination et de la gestion des camps en Somalie. Le Groupe consultatif stratégique du Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps a été renouvelé, avec comme membres ACTED, le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Fédération luthérienne mondiale.
